

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR –
« PASSEPORT TALENT – FAMILLE »
PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT**

Références réglementaires :

- articles L.313-21 du code des étrangers ;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Conditions d'octroi :

- être en séjour régulier en France (visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité ;
- être conjoint d'un titulaire d'un titre de séjour « passeport talent » ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pièces à fournir (photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour intégralement** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrées et aux visas) ;
- Visa de long séjour valant titre de séjour portant la mention « passeport talent – membre de famille » ou titre de séjour en cours de validité ;**
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**
 - Si vous êtes locataire :* facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire :* acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier :* attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Justificatif de régularité du conjoint titulaire d'un « passeport talent »** (visa de long séjour valant titre de séjour ou carte de séjour en cours de validité) ;
- Justificatifs du lien familial avec le titulaire du « passeport talent » :**
 - justificatif de mariage pour le conjoint (extrait de l'acte de mariage) ;
 - justificatif de filiation pour les enfants et ascendants (extrait d'acte de naissance) ;
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac :

- Titre de séjour « passeport talent – famille » : **225 €.**